

Les salaires des agents de l'État en 2000

Véronique Cornuau et Dominique Quarré
 département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee

En 2000, un agent de la Fonction publique d'État perçoit en moyenne un salaire brut de 2 312 euros (15 170 francs) par mois, dont 13 % sous forme de primes et de rémunérations annexes. Déduction faite des prélèvements sociaux, le salaire net moyen est de 1 944 euros (12 750 francs). Entre 1999 et 2000, il a augmenté de 1,9 % en euros courants. Cette croissance est due pour 1,6 % aux revalorisations salariales et pour 0,3 % à l'évolution de la qualification moyenne des agents. Compte tenu d'une hausse des prix de 1,7 %, le salaire net moyen a progressé de 0,2 % en euros constants pour l'ensemble des agents et de 2,0 % pour les personnes présentes en 1999 et 2000.

En 2000, la moitié des agents titulaires gagnent par mois moins de 1 849 euros (12 130 francs). L'éventail des salaires est resté stable par rapport à l'année précédente.

En 2000, les 1,8 million d'agents titulaires et non titulaires des ministères civils de l'État travaillant en métropole ont perçu un salaire brut de 27 747 € (182 010 F) en moyenne dans

l'année, soit 2 312 € par mois. Ceci correspond à un traitement indiciaire brut de 23 512 € (154 230 F) et à des compléments de rémunérations de 4 235 € (27 780 F) en moyenne.

Une fois prélevés 2 291 € (15 030 F) de cotisations sociales et 2 132 € (13 990 F) pour la contribution sociale généralisée (CSG) et pour la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), la rémunération moyenne nette de prélèvements est de 23 323 € (152 990 F), soit 1 944 € par mois (tableau 1).

Le salaire brut et le salaire net progressent de 0,2 % en euros constants

Le salaire brut moyen a augmenté de 1,9 % en euros courants en 2000. Les taux de charges sociales n'ayant pas changé entre 1999 et 2000 dans la Fonction publique, la part des prélèvements dans le salaire brut reste stable : 16 % en 2000 comme en 1999, et le salaire net évolue au même rythme que le salaire brut.

Toutefois, cette croissance est fortement entamée par la hausse des prix. Ainsi, l'inflation ayant été plus forte en 2000 (+1,7 % en moyenne annuelle, contre 0,5 % en 1999), la croissance régulière depuis 1997 du pouvoir d'achat du salaire net a été interrompue. Alors qu'en euros courants, le salaire net a augmenté

1 Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 1999 et en 2000

	Niveau moyen (€)		Evolution 2000/1999 (%) ¹	
	1999	2000	Euros courants	Euros constants
Salaire brut (a)	27 222	27 747	1,9	0,2
- Traitement brut	23 111	23 512	1,7	0,0
- Indemnité de résidence ²	252	257	1,9	0,2
- Supplément familial ²	304	304	0,1	-1,6
- Primes et rémunérations annexes	3 555	3 674	3,3	1,6
Cotisations sociales salariées³ (b)	2 248	2 291	1,9	0,2
Contributions sociales⁴ (c)	2 092	2 132	1,9	0,2
Salaire net de prélèvements = (a)-(b)-(c)	22 882	23 323	1,9	0,2

1. Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en francs arrondies à l'unité.

2. Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

3. Cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage.

4. CSG et CRDS.

Champ : agents des services civils de l'État.

Source : Fichiers de paie des agents de l'État, 1999 semi-définitif et 2000 provisoire, Insee

de 1,9 % en 2000 et de 1,7 % en 1999, sa progression en euros constants n'est plus que de 0,2 % en 2000, contre 1,2 % en 1999 (*tableau 2*).

A corps, grade et échelon identiques : - 0,1 % en euros constants

Le salaire moyen augmente pour partie grâce aux revalorisations des salaires attachés aux postes de travail (*cf. définitions*).

En 2000, le traitement brut augmente de 1,5 % à structure constante, en euros courants. Le traitement brut, salaire de base du fonctionnaire, s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point d'indice. La progression à structure constante en 2000 s'explique d'une part par la revalorisation générale intervenue en décembre 2000 (hausse de 0,5 % de la valeur du point) et d'autre part par l'effet report en année pleine des mesures prises au cours de l'année 1999 : la valeur du point a augmenté de 0,5 % en avril puis de 0,8 % en décembre 1999 et, selon le niveau de l'indice majoré, 2 à 4 points d'indice ont été attribués au cours de l'année 1999.

L'intégration de l'ensemble des primes et indemnités modifie peu le constat relatif au traitement indiciaire : ainsi, l'augmentation du salaire moyen à structure constante entre 1999 et 2000 est de 1,6 % en euros courants, en brut comme en net. Toutefois, la reprise de l'inflation en 2000 (+ 1,7 %) annule complètement l'effet des revalorisations salariales : ainsi, la variation du salaire moyen à structure constante est de - 0,1 % en euros constants. Cette diminution succède à deux années de hausse : 0,8 % en 1999 et 0,3 % 1998, en net et euros constants.

Le renouvellement et les promotions des agents accroissent le salaire net de 0,3 %

Aux revalorisations salariales s'ajoute l'impact des modifications de structure, c'est-à-dire l'accroissement de la qualification moyenne. En 2000, celui-ci a contribué pour 0,3 % à l'évolution du salaire net moyen. Cet effet s'atténue régulièrement depuis 1994, année où sa part dans la hausse du salaire net avait atteint 1 %.

La structure de la population des agents de l'État évolue en fonction des recrutements et des départs (effet d'entrées-sorties) et des promotions et avancements individuels des personnes en place (effet de carrière).

En 2000, l'effet d'entrées-sorties a eu un impact négatif sur le salaire moyen de - 1,8 %, les agents récemment embauchés ayant généralement des salaires inférieurs à ceux des agents qui partent.

L'effet des entrées-sorties s'accroît légèrement d'année en année : - 1,4 % en 1997, - 1,6 % en 1998, - 1,7 % en 1999.

La proportion des corps les plus qualifiés s'est accrue et, au sein-même de chaque corps, la part des grades et des échelons les plus élevés. Ainsi, les agents de catégorie A représentent 50,0 % de l'ensemble des titulaires en 2000 contre 48,4 % en 1999 (*tableau 3*). En contrepartie, les effectifs des agents

2 Décomposition de l'évolution du salaire moyen en euros constants

	1995/94	1996/95	1997/96	1998/97	1999/98	2000/1999
Salaire moyen						
Traitement indiciaire brut	1,7	0,5	0,3	1,1	1,3	0,0
Salaire brut	1,8	0,6	0,2	0,8	1,3	0,2
Salaire net de prélèvements	1,7	- 0,1	0,3	0,8	1,2	0,2
dont : effet de structure	1,0	0,9	0,7	0,5	0,4	0,3
Salaire à structure constante						
Traitement indiciaire brut	0,7	- 0,4	- 0,6	0,5	0,9	- 0,2
Salaire brut	0,8	- 0,3	- 0,5	0,3	0,9	- 0,1
Salaire net de prélèvements	0,7	- 1,0	- 0,4	0,3	0,8	- 0,1
Salaire net des personnes en place	3,1	1,1	1,7	2,5	3,0	2,0
dont : effet de carrière	2,1	2,0	2,2	2,1	2,2	2,2
Indice des prix à la consommation	1,7	2,0	1,2	0,7	0,5	1,7

Lecture : Entre 1999 et 2000, le salaire net de prélèvements a progressé en euros constants de 0,2 % (- 0,1% à structure constante et + 0,3 % dû aux modifications de structure).

Champ : Agents des services civils de l'État.

Source : Fichiers de paie des agents de l'Etat de 1993 à 2000, semi-définitif pour 1999 et provisoire pour 2000, Insee

3 Les salaires annuels nets de prélèvements en 2000 selon la catégorie socioprofessionnelle ou le statut

	Effectifs ¹		Salaires nets de prélèvements (euros courants)		Évolution 2000/99 (en%) (euros constants) ²		
	2000 (milliers)	2000/99 (%)	1999	2000	De la moyenne	À structure constante	R.M.P.P. ³
Ensemble	1 846,3	0,5	22 882	23 323	0,2	- 0,1	2,0
dont : tous enseignants	1 037,3	0,7	24 509	24 948	0,1	- 0,5	2,2
Cadres	865,6	4,7	28 563	28 849	- 0,7	- 0,3	2,2
Administratifs et techniques	116,2	0,5	37 062	38 136	1,2	0,8	2,8
Enseignants ⁴	749,3	5,3	27 132	27 348	- 0,9	- 0,6	2,1
Professions intermédiaires	482,4	- 5,5	19 796	20 076	- 0,3	- 0,2	2,1
dont : Enseignement ⁵	288,0	- 9,5	18 547	18 656	- 1,1	- 0,2	2,3
- Administration	100,9	0,0	22 105	22 429	- 0,2	- 0,4	1,4
- Police et prisons	11,9	- 2,5	27 022	27 269	- 0,8	- 0,4	1,9
- Techniques	64,6	3,0	20 602	20 996	0,2	0,1	2,7
Employés et ouvriers	498,3	- 0,3	16 778	17 072	0,0	0,9	1,6
dont : - Employés administratifs	212,9	- 2,4	16 778	17 175	0,7	1,4	1,4
- Police et prisons	114,2	2,1	21 023	21 191	- 0,9	0,2	1,6
- Ouvriers, agents de service	152,4	- 1,2	14 330	14 631	0,4	0,4	1,5
Titulaires	1 540,2	0,4	23 838	24 298	0,2	- 0,1	1,9
Catégorie A	769,6	3,6	29 208	29 549	- 0,5	- 0,4	2,2
Catégorie B	300,7	- 5,9	21 312	21 698	0,1	- 0,3	1,6
Catégorie C	469,9	- 0,3	17 253	17 576	0,2	0,7	1,5

1. Effectifs évalués en « année-travail à temps complet » (Cf. définitions).

2. Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en francs arrondies à l'unité.

3. Rémunération moyenne des personnes présentes les deux années : 1999 et 2000.

4. Par exemple : professeurs agrégés et certifiés.

5. Par exemple : instituteurs et PEGC.

Champ : Agents des services civils de l'État.

Source : Fichiers de paie des agents de l'État, 1999 semi-définitif et 2000 provisoire, Insee

de catégorie B ont diminué : cette baisse est pour l'essentiel due aux transferts d'emplois de catégorie B en catégorie A.

Le salaire net des personnes présentes deux années successives : + 2,0 % en pouvoir d'achat

En 2000, le salaire net des agents déjà en activité l'année précédente augmente de 3,8 % en euros courants. Cette croissance est plus marquée que les années antérieures : + 3,6 % en 1999 et 3,2 % en 1998. Toutefois, compte

tenu d'une hausse des prix plus forte en 2000 que les années précédentes, la progression du salaire net en euros constants des agents déjà en place n'est plus que de 2,0 % en 2000, contre 3,0 % en 1999 et 2,5 % en 1998. Hors effet de l'inflation, ces fluctuations sont essentiellement dues aux revalorisations salariales qui peuvent fortement varier d'une année sur l'autre selon les négociations salariales. En revanche, l'effet de carrière évolue peu depuis six ans, oscillant entre 2,0 et 2,2 %.

Depuis 1989, plusieurs plans pluriannuels de revalorisations catégorielles ont permis d'améliorer la carrière d'un grand nombre d'agents : au protocole

Durafour dont la mise en œuvre s'est achevée en 1997, ont succédé les mesures en faveur des bas salaires prévues dans l'accord salarial de février 1998 qui a pris fin en décembre 1999 et a notamment amélioré les échelles indiciaires de catégorie C. S'y ajoute la poursuite de l'application des mesures spécifiques aux personnels enseignants (plans Jospin et Lang) : en particulier le passage des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) dans le corps des professeurs certifiés, des promotions analogues au sein des professeurs des lycées professionnels et les transformations d'emploi d'instituteurs en professeurs des écoles.

4 Distribution des salaires mensuels nets de prélèvements pour les agents titulaires

	Salaires nets de prélèvements (en euros courants)		2000/1999 (en euros constants) ¹ (%)
	en 1999	en 2000	
5e centile	1 112	1 134	0,3
1er décile = D1	1 229	1 250	0,0
2e décile	1 409	1 437	0,3
3e décile	1 547	1 577	0,2
4e décile	1 682	1 711	0,0
5e décile ou médiane	1 818	1 849	0,0
6e décile	1 974	2 011	0,2
7e décile	2 162	2 205	0,3
8e décile	2 444	2 485	0,0
9e décile = D9	2 932	2 982	0,0
95e centile	3 434	3 501	0,2
D9/D1	2,39	2,39	

1. Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en francs arrondies à l'unité.

Lecture : en 2000, 10 % des agents titulaires ont perçu un salaire net de prélèvements inférieur à 1 250 €. Le salaire médian net de prélèvements s'est élevé à 1 849 €.

Champ : Agents titulaires des services civils de l'État.

Source : Fichiers de paye des agents de l'Etat de 1999 semi-définitif et 2000 provisoire, Insee

5 Distribution des salaires mensuels nets de prélèvements pour l'ensemble des agents selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Salaire du 1er décile (D1)	Salaire médian	Salaire du 9ème décile (D9)	D9/D1	Salaire moyen
	(en euros)	(en euros)	(en euros)		(en euros)
Hommes	1 195	1 913	3 259	2,7	2 115
Cadres	1 640	2 482	3 921	2,4	2 675
Professions intermédiaires	1 112	1 701	2 335	2,1	1 734
Employés ou ouvriers	1 039	1 480	2 017	1,9	1 519
Femmes	1 128	1 710	2 584	2,3	1 815
Cadres	1 497	2 091	3 001	2,0	2 193
Professions intermédiaires	1 115	1 640	2 072	1,9	1 637
Employés ou ouvriers	980	1 307	1 726	1,8	1 337
Ensemble	1 152	1 792	2 886	2,5	1 944
Cadres	1 545	2 229	3 441	2,2	2 404
Professions intermédiaires	1 115	1 658	2 188	2,0	1 673
Employés ou ouvriers	1 000	1 384	1 895	1,9	1 423

Lecture : 10 % des hommes gagnent moins 1 195 € par mois et 10 % gagnent plus de 3 259 €.

Champ : Agents des services civils de l'État.

Source : Fichier de paye des agents de l'Etat de 2000, provisoire, Insee

Les évolutions de salaire par catégorie

En 2000, le pouvoir d'achat du salaire net moyen des employés et ouvriers stagne tandis qu'il diminue de 0,3 % pour les professions intermédiaires et de 0,7 % pour les cadres. Déjà en 1999, les employés et ouvriers avaient bénéficié d'une hausse de salaire plus forte que les agents des professions intermédiaires et les cadres (+ 1,3 % contre 0,7 % et - 0,2 %). Cet écart provient pour une part des mesures de revalorisations des bas salaires décidées en 1998 et 1999 : à structure constante, l'évolution des salaires est positive pour les employés et ouvriers (+ 0,9 %) et négatives pour les professions intermédiaires (- 0,2 %) et les cadres (- 0,3 %).

Mais un effet de carrière plus favorable pour les cadres et les professions intermédiaires compense cette différence. Ainsi, les salaires nets moyens des cadres et des agents des professions intermédiaires, déjà présents en 1999, évoluent plus rapidement que ceux des employés et ouvriers : 2,2 % et 2,1 % contre 1,6 %.

En 2000, comme en 1999 et 1998, les enseignants ont, à structure constante, une évolution plus faible que les non enseignants. En revanche, ils continuent à bénéficier des transformations d'emplois liées aux plans catégoriels spécifiques à l'éducation nationale qui modifient la structure par catégorie dans son ensemble. Le passage de la catégorie « instituteurs et PEGC » à la catégorie « cadres enseignants » se poursuit sur un rythme analogue aux années

précédentes : la première a vu ses effectifs diminuer de 10 % entre 1999 et 2000 alors que ceux de la seconde catégorie ont augmenté de 5 %. Ces évolutions témoignent des promotions mais aussi des départs et des recrutements.

L'éventail des salaires ne s'est pas modifié en 2000

En 2000, la moitié des agents titulaires de l'État ont perçu un salaire net de prélèvements supérieur à 1 849 € (12 130 F) (tableau 4). En bas de l'échelle des salaires, 10 % ont gagné moins de 1 250 € (8 200 F) alors qu'à l'autre extrémité 10 % des agents ont disposé de plus de 2 982 € (19 560 F), soit 2,4 fois plus. Ce rapport interdécile (D9/D1) est identique à celui de l'année 1999.

Les écarts de salaires par catégorie socioprofessionnelle et par sexe se resserrent très légèrement

En 2000, les cadres, titulaires et non titulaires, qui représentent 46,9 % de l'ensemble des agents, ont perçu un salaire net moyen de 2 404 € (15 770 F), supérieur de 24 % au salaire moyen de l'ensemble des fonctionnaires civils de l'État. Cet écart s'est légèrement resserré par rapport aux années précédentes (25 % en 1999 et 27 % en 1998). À l'opposé, avec 1 423 € (9 330 F), les employés et ouvriers ont continué à gagner un salaire net inférieur de 27 % au salaire moyen de l'ensemble des agents.

L'écart des salaires entre hommes et femmes continue à se réduire mais très faiblement : en 2000, les salaires masculins sont en moyenne supérieurs de 16,5 % aux salaires féminins contre 16,6 % en 1999 et 17,8 % en 1998. L'éventail des salaires masculins est

plus étendu que celui des femmes : le rapport interdécile est de 2,3 pour les femmes et de 2,7 pour les hommes, en 2000 comme en 1999 et 1998. Ceci est vrai pour toutes les catégories socioprofessionnelles.

Source

Les fichiers de paye de la Fonction publique d'État constituent la source principale d'information. Les résultats ont été établis à partir d'une exploitation au 1/12 des fichiers de paye 1999 et 2000. Les effectifs, inscrits dans le tableau 3, sont issus du fichier complet. Le champ est constitué des agents des ministères civils de l'État, titulaires et non titulaires, en poste en métropole. Sont inclus les enseignants des établissements d'enseignement privé sous contrat ainsi que les emplois jeunes de la Police nationale et de la Justice. Sont exclus les agents en congé de fin d'activité, les salariés des établissements publics (notamment les emplois jeunes en poste dans les établissements d'enseignement) ainsi que les fonctionnaires de la Poste et France Télécom.

Définitions

1. Les notions de salaire et de traitement brut

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément et retenue.

Le **salaire brut** ou la **rémunération brute** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut l'indemnité de résidence (0 à 3 % du traitement brut), le supplément familial de traitement éventuel, les primes et les indemnités en excluant les éventuels avantages en nature. Les primes et indemnités comprennent l'ensemble des compléments de rémunérations annexes, y compris la NBI, nouvelle bonification indiciaire ; seule est exclue l'indemnité logement des instituteurs.

Le **salaire net** ou la **rémunération nette** de prélèvements s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales « salariés » ainsi que la CSG et la CRDS.

Le **salaire moyen par tête** correspond à celui d'un agent à plein temps pendant un an. On convertit en effet les effectifs en « année-travail à temps complet » au prorata de leur présence : ainsi, un agent ayant

travaillé durant 6 mois à temps complet et perçu 50 000 F compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 100 000 F par an. Si ce même agent avait été à mi-temps, il aurait compté pour 0,25 année-travail rémunérée à 200 000 F par an. Toutefois, le temps de présence ne peut excéder l'année : un agent ayant une activité à temps complet et une seconde activité accessoire, d'enseignement ou d'expertise par exemple, est compté pour une seule année-travail.

2. Evolution à structure constante et effet de structure

L'évolution du salaire moyen entre les années n-1 et n peut être décomposée entre une évolution à corps, grade et échelon constants et un effet de structure. L'évolution moyenne diffère selon la population sur laquelle elle est calculée : soit l'ensemble des agents, soit les personnes présentes deux années de suite.

L'**évolution de salaire à structure constante** est calculée en figeant la structure des effectifs par corps, grade et échelon au niveau atteint l'année n-1. Elle retrace la moyenne des évolutions de salaires propres à chaque « poste de travail ».

L'**effet de structure ou GVT (glissement vieillissement-technicité) « solde »** mesure l'effet des modifications de la répartition de la population entre les différents postes de travail. Il résulte de l'effet de carrière ou GVT « positif » et de l'effet des départs et des embauches ou « entrées- sorties » généralement négatif.

L'**effet de carrière ou GVT « positif »** mesure la contribution à l'évolution du salaire moyen des avancements et promotions des personnes en place. Comme le salaire à structure constante s'obtient en figeant la structure des effectifs par corps, grade, échelon, l'effet de carrière inclut l'impact des mesures statutaires. On peut le calculer par catégorie d'agents sur la population des personnes en place appartenant à la catégorie l'année n-1, qu'ils aient ou non changé de catégorie l'année n.

Bibliographie

- « Les salaires dans les entreprises en 2000 », G. Seroussi, *Insee Première*, à paraître.
- « Les salaires des agents de l'État en 1998 », D. Quarré, *Insee Résultats*, série Emploi-Revenus, n° 181-182, septembre 2001.
- « L'évolution des salaires jusqu'en 1999 », *Synthèses*, Insee, à paraître.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris cedex 12

Tél. : 01 53 17 88 45

Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2002

Abonnement annuel = 70 € (France) 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard

75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Paul Champsaur

Rédacteur en chef :

Daniel Temam

Rédacteurs : J.-W. Angel,

R. Baktavatsalou, C. Dulon,

A.-C. Morin, B. Ouvré

Maquette : E. Houël

Code Sage IP01818

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2001



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES